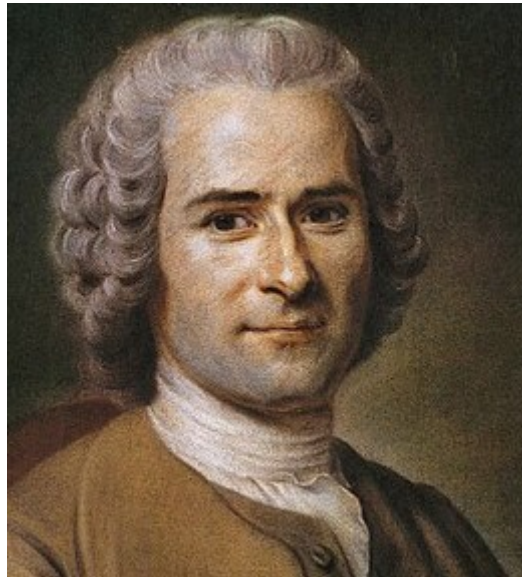


Rousseau, de Miranda et l'esprit des lumières



« *Descendants d'hommes libres, dépourvus d'aristocratie, curieux de choses nouvelles [...] habitués à réfléchir et à discuter tout en maniant la lime ou le burin, les ouvriers des Montagnes possédaient naturellement le sens et le goût de la démocratie. Très égalitaires et volontiers un peu frondeurs, ils formaient un milieu des plus favorables aux doctrines répandues vers la fin du XVIIIe siècle* »[1] [1]. C'est ainsi que, l'ancien rédacteur de *La Sentinelle*, le Chaux-de-Fonnier Charles Schürch (1882-1951) décrit l'accueil des idées des lumières dans les Montagnes neuchâteloises. Il est vrai que les idées des lumières auront une audience toute particulière au Locle et dans les Montagnes neuchâteloises.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)

Né à Genève, le philosophe et écrivain Jean-Jacques Rousseau eut une influence considérable sur ses contemporains et de manière plus générale sur la philosophie. Après avoir dû quitter Paris à la suite de la parution *Du Contrat social* et évitant Genève, il se rend au Val-de-Travers, où le roi de Prusse accepte alors sa venue. Ses pérégrinations l'emmènent notamment dans la Mère commune. L'auteur du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* nous laisse quelques descriptions de l'horloger-paysan.

Même si son passage fut relativement bref, il montre néanmoins que le pays de Neuchâtel semble être, pour beaucoup, une terre d'accueil et de relative

tolérance. Toutefois, en 1765, la Classe des pasteurs de Neuchâtel excommunie Rousseau, provoquant son départ à l'île Saint-Pierre.

Le philosophe décède subitement en France en 1778. Néanmoins, sa pensée fera des émules. En 1782, à Genève, le parti populaire, prônant les principes d'égalité de Rousseau, est défait. Appuyée par une coalition réunissant la France, les Sardes et les Bernois, l'aristocratie reprend le pouvoir. Les leaders des « Représentants » (parti populaire), dont certains sont horlogers, sont bannis. Ces **exilés genevois** se réfugient notamment dans les Montagnes neuchâteloises, propageant par là même les idées du philosophe et des Lumières[2].

Effigie post-mortem de la Révolution française, le corps de Jean-Jacques Rousseau est transféré, en 1794, au Panthéon.

Francisco de Miranda (1750-1816)

Né à Caracas, Francisco de Miranda (1750-1816) s'engage, de 1779 à 1781, dans les armées françaises pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Il y rencontre Georges Washington. Farouchement indépendantiste pour les pays d'Amérique vis-à-vis des conquérants hispaniques, il parfait sa formation révolutionnaire durant les années quatre-vingt sur le vieux continent.

En 1788, son parcours européen l'emmène en Suisse et notamment au Locle, dont les maisons « *feraient honneur à la plus belle des cités* »[3]. Il s'installe à l'Hôtel de la Fleur-de-Lys, qu'il apprécia tout particulièrement... et « *où l'hôtesse lui fit mille compliments* »[4]. Durant son séjour, Miranda s'en va trouver l'horloger Courvoisier et visite les moulins souterrains du Col-des-Roches.

S'engageant du côté des révolutionnaires français, il participe, en 1792, à la bataille de Valmy. Après le Coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), il s'exile, avant de retourner au Venezuela. Héros de l'indépendance de son pays, il est nommé généralissime et dirigeant, en 1811, de la première république vénézuélienne. Cette dernière s'écroule, la même année, face à la contre-attaque espagnole. Emprisonné, il meurt dans la Ville espagnole de Cadix en 1816.

Les lumières se propagent : la librairie de Samuel Girardet

Contre l'obscurantisme, le rationalisme et les lumières se propagent dans les Montagnes. L'un des vecteurs essentiels de cette diffusion fut sans nul doute le

libraire Samuel Girardet (1730-1803). À une époque où les librairies étaient plus que rares, celle de Girardet, situé à l'est du Locle, comportait de nombreux ouvrages, notamment interdits en France voisine (Diderot...). Sa librairie fut l'une des plaques tournantes de la circulation des idées progressistes et révolutionnaires dans les Montagnes neuchâteloises. Par la suite, ces enfants jouèrent également un rôle dans la transmission de l'information sur les grands événements qui marquèrent la fin du 18^e siècle.

En 1788, un voyageur français, Jacques Cambry (1749-1807) de passage dans les Montagnes écrit que « *le François corrompt tout dès qu'il se montre ; il communique ses folies, comme la peste, par le moindre contact : dans son adolescence et dans sa force, il répandra partout ses lumières et la raison. - Attendons.* »[5].

Le Locle et les Montagnes semblent constituer un terreau fertile pour la pensée des Lumières et les idées progressistes. Terre d'accueil de nombreux émigrés, penseurs et porteurs d'idéaux, la révolution neuchâteloise semble en germination.

Les siècles à venir verront l'arrivée entre autres d'écrivain, à l'instar de Hans Christian Andersen, de révolutionnaires, tels que Bakounine, des utopistes phalanstériens, de la pensée socialiste et communiste ou des bâtisseurs de villes que seront les travailleurs du reste de la Suisse, des Italiens, Portugais et autres ressortissants.

Notes

[1] SCHURCH, Charles, *Travail et prévoyance sociale*, Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République, Neuchâtel, 1948, p. 17.

[2] Idem.

[3] CALAME, Caroline, *Et tout près s'ouvre l'abîme... voyageurs au Locle et aux Moulins souterrains (1770-1830)*, publié par Moulins souterrains, Le Locle, 2003, p. 42.

[4] Idem.

[5] CAMBRY, Jacques, *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*, par le Cen. Cambry, Préfet du département de l'Oise, de l'académie de Cortone, et membre

de la Société d'agriculture du département de la Seine. – À Paris, chez H. J. Jansen, imprimeur-libraire, Rue des Maçons-Sorbonne, no 406, an IX de la République [1800], tome 1, pp. 236-238. Tiré de CALAME, p. 40.

Portrait

Quentin de la Tour, *Jean-Jacques Rousseau*, Pastel, 1753.

Bibliographie

CALAME, Caroline, *Et tout près s'ouvre l'abîme... voyageurs au Locle et aux Moulins souterrains (1770-1830)*, publié par Moulins souterrains, Le Locle, 2003.

SCHURCH, Charles, *Travail et prévoyance sociale*, Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République, Neuchâtel, 1948.

Notes

1. SCHURCH, 17.

2. Idem.

3. CALAME, p. 42.

4. Idem.

5. CAMBRY, Jacques, *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*, par le Cen. Cambry, Préfet du département de l'Oise, de l'académie de Cortone, et membre de la Société d'agriculture du département de la Seine. – A Paris, chez H. J. Jansen, imprimeur-libraire, Rue des Maçons-Sorbonne, no 406, an IX de la République [1800], tome 1, pp. 236-238. Tiré de CALAME, p. 40.

-> Frise chronologique

Création de la Chambre de charité



À la suite d'un legs de Pierre Huguenin pour les pauvres du Locle et de l'initiative de communiers, la Générale communauté décide, en 1713, de créer la Chambre de charité. Son but est de subvenir aux besoins vitaux des personnes précarisées de la Mère commune et « *d'abolir la fainéantise et le libertinage qui sont les suites ordinaires de la mendicité* »[1]. Indépendante à l'origine de la commune, elle s'organise et se structure au sein d'un comité. Elle instaure une aide privée pour certaines catégories de la population et sous condition autour de la valeur travail.

La Chambre de Charité

Au fil des crises économiques, notamment alimentaires, et de la hausse de la démographie, la précarisation de la population augmente. La criminalité, les pratiques déviantes de la morale ambiante et un sentiment d'insécurité croissent, préoccupant par la même la classe dominante. Cette dernière cherche des solutions pour pacifier la société. L'existence de pauvres permet également aux riches de prouver leur générosité, montrer l'étendue de leur richesse et gagner leur salut dans une société où la religion et les pasteurs jouent un rôle important.

En 1713, à la sortie du culte, devant des délégués du gouvernement et le pasteur Jean-Frédéric Osterval (1663-1747) de Neuchâtel, la Générale communauté approuve la création d'une Chambre de charité[2]. A l'origine, son financement est assuré notamment par un héritage de Pierre Huguenin. Rapidement, des récoltes d'argent sont lancées, « *grâce à des quêtes, à des dons et des legs et au*

revenu de son capital »[3]. Les mariages et les décès deviennent souvent l'occasion de trouver de l'argent dévolu à la Chambre et aux pauvres du Locle. Des loteries ponctuelles sont également organisées.

Le soutien aux plus démunis est conditionné à une contrepartie : le travail. Le but est de lutter contre l'« oisiveté », mais également de favoriser l'acquisition et l'exercice de savoir-faire, notamment dans l'horlogerie, la dentelle ou la fabrication de cigare. Par ailleurs, les bénéficiaires s'engagent pas serment à rembourser leur dette en cas de retour à meilleure fortune.

Faute de locaux, les indigents sont mis en pension chez des particuliers[4]. Tout comme les personnes bien portantes, les vieillards et les enfants doivent s'acquitter de travaux, parfois lourds, pour « *compenser le coût de leur entretien* »[5]. Les enfants en apprentissage ne perçoivent pas de rémunération. En effet, le but est d'éviter qu'ils accumulent un pécule susceptible de permettre un mariage et la constitution de famille trop nombreuse[6].

Les bons et les mauvais pauvres

Comme le rappelle l'historienne Estelle Fallet, un Registre des pauvres est tenu à jour pour chaque quartier. De plus, la Chambre de charité catégorise les indigents. Ainsi, elle distingue :

Les bon pauvres : ceux-ci se caractérisent par leur reconnaissance vis-à-vis de la Chambre et leur volonté de sortir de la misère dans laquelle ils se trouvent.

Les mauvais pauvres : ceux-ci sont notamment considérés comme « *vicieux et fainéants [...passant] leur vie dans la paresse [... tout en étant] dangereux et nuisibles à la société* ». On reconnaît quand même que la cause de leur situation semble extérieure, « *étant nés avec de mauvaises dispositions & n'ayant jamais eu devant eux que de mauvais exemples ni reçu aucune bonne éducation* »[7].

Système d'assistance : Commune, paroisse, Chambre de Charité et État

Avant la fin du 19^e siècle, comme le rappelle l'historienne Caroline Calame, quatre structures caritatives principales existent au Locle :

La Commune : Elle s'occupe des indigents communiens, c'est-à-dire des personnes originaires de la commune. En cas de précarisation, les habitants non communiens, qui peuvent se voir expulser du territoire, doivent se tourner vers leur commune d'origine.

La Paroisse : Elle redistribue une partie de ces quêtes aux habitants pauvres, mais aussi aux indigents de passage.

La Chambre de Charité : Fonctionnant comme une « *société de secours mutuel* », elle apporte son aide uniquement aux communiens qui l'ont financée et à leurs descendants. À partir du début du XIX^e siècle, la Chambre connaît de graves difficultés financières. Bénéficiant d'aides communales, elle ouvre ses prestations auprès de l'ensemble des habitants.

L'État : Il vient en aide aux enfants illégitimes, aux réfugiés ou sans communes.

De la vieillesse à... la jeunesse

En 1820, afin d'accueillir des vieillards et des infirmes, la Chambre loue finalement deux pièces dans un bâtiment à l'actuelle rue des Envers 57. Face à une demande croissante, la Chambre de Charité, avec l'appui de la commune, construit un nouveau bâtiment à la rue des Billodes. Celui-ci ouvre en 1826. Des orphelins y sont également reçus, de même que de jeunes gens recevant une formation horlogère. Par la suite, un fonds en faveur de la jeunesse locloise est créé.

À partir de la seconde moitié du 19^e siècle, la Chambre de charité connaît de graves difficultés financières. Soutenue par la municipalité, elle peine néanmoins à tendre vers l'équilibre et puise, malgré les dons, dans son capital. Tenue de soutenir l'ensemble des communiens pauvres, habitants par ailleurs en dehors de son territoire, elle est confrontée de surcroît, à l'interne, à des malversations. La commune intervient par des participations financières.

La situation est telle que le Conseil d'État nomme un « Conseil de tutelle de la commune du Locle », sous la présidence du préfet de district, chargé de sauver ce qui peut l'être. C'est cependant une modification législative qui permettra de résoudre un tant soit peu la situation.

En 1888, la « loi sur les Communes » permet de fusionner la commune de

ressortissants avec la municipalité ou commune d'habitants[8]. Le nom de « commune » est donné à cette nouvelle entité politique et territoriale. C'est désormais la commune de domicile qui est chargée de s'occuper des indigents.

La même année, la Chambre de charité disparaît, ouvrant la porte au système d'assistance moderne, en parallèle à la naissance d'autres structures.

En 1950, situé à Côte 24, l'Hospice des Vieillards devient la Maison de retraite de La Résidence. Face à la forte demande, la tour « Mireval » est inaugurée en 1959. A l'heure actuelle, la Résidence est au bénéfice de la loi cantonale sur les Établissement médico-sociaux.

Marie-Anne Calame (1775-1834) et l'institut des Billodes

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, la charité prédomine dans l'aide aux plus démunis. Un exemple particulièrement intéressant est celui de la création de l'institut des Billodes, dénommé à son origine *Établissement de travail*. Son initiatrice et bienfaitrice est Marie-Anne Calame.

Née au Crêt-Vaillant, à l'actuel numéro 22, Marie-Anne Calame ouvrit un atelier en peinture sur émail. Elle se refusa à plusieurs prétendants, voulant garder son indépendance et sa liberté pour mener à bien ses projets[9]. Consciente de la pauvreté qui touchait en ce début du 19^e siècle une grande partie de la population, elle créa une structure d'aide aux jeunes filles. Ce projet avait pour but notamment de recueillir les orphelines et de soustraire certaines d'entre elles à leur milieu familial.

Calame s'approche de plusieurs amies, qui s'engagent dans un premier temps à verser une contribution d'1 cruz par mois pour les frais d'entretien de cinq filles. Celles-ci vont à l'école, sont surveillées et formées, puis retournent dans leur famille le soir[10]. En 1815, un petit local est loué. De fil en aiguille, l'entreprise de Marie-Anne Calame prend de l'ampleur. En 1820, les garçons furent admis.

Le soutien de certains notables et de nombreux donateurs permet l'acquisition de quatre bâtiments et la construction d'un nouveau, particulièrement imposant, en 1827. Situés en ouest de la cité, en pleine nature, ceux-ci étaient susceptibles d'accueillir 250 enfants.

Si la formation de l'époque était, pour reprendre un terme actuel, bien évidemment « genrée », les enfants sont néanmoins « *instruits au-delà de ce qu'on l'est ordinairement dans leur état ; ils apprennent la religion, à lire, à écrire et passablement à calculer ; en un mot ils se mettent en état de gagner honnêtement leur vie* »[11].

La motivation de Calame fut avant tout morale et religieuse. Décrite pour sa piété et son attachement au Réveil, courant réformateur du protestantisme[12], elle fut souvent empêchée d'obtenir des fonds bienvenus. Pour exemple, le Conseil d'État intercédait auprès du monarque prussien pour l'empêcher d'obtenir des soutiens financiers.

Femme engagée et convaincue, Calame ne se laissa pas abattre et continua son projet. Elle était aimante, mais également sévère, tant avec les enfants qu'avec son personnel, qui la traitait de « petit Napoléon »[13]. Elle prépara également sa succession, quittant sa vie terrestre en 1834.

L'institut des Billodes devint pérenne et existe encore aujourd'hui sous la forme d'une fondation. Les effectifs de l'établissement des Billodes évoluèrent au gré de la conjoncture économique. Ainsi, on dénombre moins de 50 pensionnaires en 1850, mais plus de 200 lors des crises horlogères de 1920 et 1930[14]. À l'heure actuelle, le centre accueille une cinquantaine de pensionnaires. La pédagogie, pour sa part, évolua au gré des changements de paradigmes éducatifs.

Le financement des Billodes bénéficia également de l'intervention des collectivités publiques, dont notamment celle de l'État. En effet, en 1967, la Loi sur l'aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents est acceptée. La Confédération contribue également à son fonctionnement[15].

L'institut des Billodes connut de nombreuses transformations, à la suite notamment d'un incendie en 1901. Après un nouvel incendie en 1967, la Fondation des Billodes recherche un terrain. Elle bénéficie d'une donation d'une parcelle et d'une maison située sur les Monts par Mme Jeannette Huguenin. Un nouveau bâtiment y est érigé à partir de 1972 et est inauguré en 1975[16].

La collectivité locloise fut particulièrement reconnaissante de l'œuvre de l'une de ses bienfaitrices. Ainsi, en 1918, à la suite de l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville à la rue du Commerce, la cité rebaptise l'ancienne rue de l'Hôtel-de-Ville du nom de Marie-Anne-Calame.

En 2022, une œuvre monumentale de l'artiste néerlandais Telmo Miel est inaugurée par l'Exomusée sur l'un des bâtiments de la rue. Cette fresque représente un enfant sur une chaise imaginant être sur un vélo.

Système de couverture sociale publique et parapublique

Le 20^e siècle est marqué par une implication toujours plus importante des pouvoirs publics dans la lutte contre la précarité et des aléas de la vie. Le système d'assurances et d'assistances sociales publiques se développe. Un transfert progressif du privé au public, tant au niveau fédéral, cantonal que communal, est alors mis en place. Ce système favorise une certaine impartialité et universalité en matière d'aides.

Les structures antérieures deviennent alors publiques ou du moins parapubliques, en prenant la forme de fondations à but non lucratif, financées en grande partie par des deniers publics.

La Chambre de charité, tout comme l'institut des Billodes, constituent les prémisses de notre système de protection sociale, qui se développera, sous l'impulsion du mouvement ouvrier, tout au long du 19^e et 20^e siècle. Dernier filet de protection, l'aide sociale relève, à l'heure actuelle, toujours des communes, bien qu'elle soit régie par une loi cantonale et garantie par la Constitution fédérale.

Illustration

BOURDON, Sébastien, *Les mendiants*, 1640 (partie du tableau).

Notes

[1] FAESSLER, François, *Histoire de la Ville du Locle : des origines à la fin du XIXe siècle*, Édition de la Baconnière, Neuchâtel, 1960, p. 84.

[2] FALLET, Estelle, *L'Atelier d'horlogerie de l'Hospice du Locle 1827-1879 : l'éducation par le travail*, Fondation la Résidence, Le Locle, 1999, p. 14.

[3] CALAME, Caroline, EVARD Maurice & SCHLUP Michel, *Enfance perdues*,

enfances sauvées ?, Nouvelle Revue neuchâteloise, N° 131, La Chaux-de-Fonds, 2016, p. 7.

[4] La Chambre de charité bénéficie de locaux durant une courte période de 1754 à 1766, mais les coûts engendrés poussent le comité à renoncer à ces espaces.

[5] FALLET, Estelle, *L'Atelier d'horlogerie de l'Hospice du Locle 1827-1879 : l'éducation par le travail*, Fondation la Résidence, Le Locle, 1999, p. 16.

[6] Ibid, p. 17.

[7] FALLET, Estelle, *L'Atelier d'horlogerie de l'Hospice du Locle 1827-1879 : l'éducation par le travail*, Fondation la Résidence, Le Locle, 1999, p. 16.

[8] PERREGAUX, *Histoire de la Chambre de charité du Locle*. In « Musée neuchâtelois : Recueil d'histoire nationale et d'archéologie », Neuchâtel, 1913, p. 223.

[9] FAESSLER, François, *Cent cinquante ans de vie aux Billodes : 1815 - 1965*, Gasser, Le Locle, 1965, p. 5.

[10] CALAME, Caroline, EVARD Maurice & SCHLUP Michel, *Enfance perdues, enfances sauvées ?*, Nouvelle Revue neuchâteloise, N° 131, La Chaux-de-Fonds, 2016, p. 19.

[11] Extrait du maire du Locle, Charles-François Nicolet au Conseil d'État, 26 mai 1825, AEN, cité par CALAME, Caroline, EVARD Maurice & SCHLUP Michel, *Enfance perdues, enfances sauvées ?*, Nouvelle Revue neuchâteloise, N° 131, La Chaux-de-Fonds, 2016, p. 28.

[12] Le Réveil s'opposait au rationalisme, jugé selon eux, excessif du protestantisme.

[13] CALAME, Caroline, EVARD Maurice & SCHLUP Michel, *Enfance perdues, enfances sauvées ?*, Nouvelle Revue neuchâteloise, N° 131, La Chaux-de-Fonds, 2016, p. 27.

[14] FAESSLER, François, *Cent cinquante ans de vie aux Billodes : 1815 - 1965*, Gasser, Le Locle, 1965, p. 21.

[15] CALAME, Caroline, EVARD Maurice & SCHLUP Michel, *Enfance perdues,*

enfances sauvées ?, Nouvelle Revue neuchâteloise, N° 131, La Chaux-de-Fonds, 2016, p. 101.

[16] Ibid, p. 102.



-> Frise chronologique